PROGRAMME DE FORMATION

Le centre de formation est certifié par GLOBAL CERTIFICATION depuis le 20/12/2021 pour les formations SS3
Pour une durée de 3 ans sous le numéro OFA/0004

SS3 OPERATEUR DE CHANTIER - PREALABLE

Le chef d'entreprise a l'obligation de former ses collaborateurs avant tous travaux de retrait ou d'encapsulage d'amiante et de matériaux, d'équipements et de matériels ou d'articles en contenant, y compris dans le cas de démolition, appelés travaux de sous-section 3. La réussite à l'examen de cette formation permet d'exercer sur ce type de chantier

OBJECTIFS :
Mettre en œuvre et réaliser les travaux de traitement de l'amiante (SS3) conformément aux instructions reçues Contribuer à la sécurité du chantier

CONTENU DE LA FORMATION :
Identifier le risque amiante et ses effetsAppliquer les méthodes de travail et procédures

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES :
Les techniques pédagogiques proposées privilégient l'interactivité au sein du groupe. Elles favorisent l'alternance entre temps de réflexion, échanges, cas pratiques, mise en situation et apports théoriques.

MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ACQUIS :
Pour valider la formation, il faut avoir réussi l'évaluation théorique (questionnaire à choix multiple) et l'évaluation pratique (mise en situation sur chantier fictif). Pour réussir une évaluation, le stagiaire doit valider au minimum 3 thèmes sur 5, et obtenir une note globale minimale (rattrapage en cas de validation de 2 ou 1 thème avec un nombre minimal de points).

SANCTION VISÉE :
Attestation de compétences sous réserve de réussite aux examens théoriques et pratiques

MATÉRIEL :
En période de mesures sanitaires particulières, le stagiaire doit être muni de son propre masque adapté COVID-19.

RÉFÉRENCES :
Formation inscrite au répertoire spécifique RS6421 : Prévention des risques d'exposition à l'amiante pour les personnels opérateurs de chantier (travaux de sous-section 3). https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/6421/

PUBLIC CONCERNÉ ET PRÉREQUIS :
Tout travailleur chargé d'exécuter des travaux et/ou d'installer, de faire fonctionner et d'entretenir les matériels qui lui sont confiés, dans le respect des procédures du plan de retrait ou de confinement.

DURÉE, EFFECTIFS :
5 jours
10 stagiaires/session

DOCUMENTS ADMINISTRATIFS :
Certificat de réalisation de la formation

QUALIFICATION DES INTERVENANTS :
Formateur certifié INRS / OPPBTP

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP :

Voir le bulletin d'inscription

TARIF ET DÉLAIS D'ACCÈS :
1200 € HT

Emilie Marquet
Responsable pédagogiqu

